

Les 2^{èmes} Assises Nationales de la Lecture

SECONDE JOURNÉE : ATELIER 3

MISE EN RÉSEAU DES ÉQUIPEMENTS DE LECTURE

Comment faire en sorte que les citoyens d'une ville puissent être en prise sur tous les lieux de lecture de leur ville (BCD, BM, librairies, etc. et informés des écrits qui y circulent ? (L'exemple de Nantes).

Il s'agissait dans cet atelier de voir à partir de l'exemple de Nantes, de quels outils une ville peut se doter, quel dispositif peut-elle mettre en place favorisant la mise en réseau des acteurs et des lieux de lecture. En d'autres termes quels sont les éléments qui comptent dans la mise en place d'une politique globale de la lecture. Il est difficile dans cet article de rendre compte de l'aspect "chantier" inhérente au bon déroulement d'un atelier au cours duquel de nombreux documents (convention Classes Lecture, journaux de quartier etc.) furent présentés et commentés. Disons enfin pour préciser l'esprit de cet atelier que, beaucoup plus que l'exposition d'un exemple (en l'occurrence celui de Nantes) à suivre ou à ne pas suivre, il s'est agi volontairement de l' "étude d'un cas", à comprendre et à analyser.

PRÉSENTATION DE LA VILLE

(Lire pour la présentation de la ville de Nantes, dans la partie de ces Actes réservée au colloque, l'intervention de Suzy Garnier intitulée *Des réalisations concrètes : Nantes*).

La ville, parce qu'elle est à la croisée des actions (école, culture, loisirs etc.), parce qu'elle est reconnue comme une institution proche de la vie des habitants peut jouer un rôle fédérateur, animateur d'une politique de lecture, à condition d'avoir un projet cohérent, un dispositif efficace, des outils adaptés.

Un projet de ville cohérent

À Nantes, comme partout, les actions autour du livre et de la lecture se partageaient entre 4 élus et 4 services agissant "en toute indépendance", c'est à dire le plus souvent en toute ignorance des actions menées par les autres acteurs. À partir de ce premier constat, il était clair que seul un projet politique central cohérent pouvait permettre la mise en action d'un réseau et peser sur les autres Institutions. Ce fut la tâche de l'élue à l'Éducation par ailleurs membre de l'AFL. Ce travail fut le travail d'un mandat. Je passerai dans ce court article la longue histoire qui fut celle de la mise en place de cette politique pour simplement décrire le dispositif lecture tel qu'il se présente en 94.

Un dispositif adapté

- **un élu référent** (Les diverses institutions ont enfin un interlocuteur unique)
- **un service référent** (chargé de mission à la lecture)
- **un dispositif interne** :
 - Commission "politique de lecture" regroupant les différents services, ce qui permet d'aborder aussi bien les problèmes d'animation que ceux liés par exemple à l'illettrisme
 - Groupe Technique
 - Bulletin d'information
- **un dispositif externe**
 - Commission municipale (qui existait précédemment)
 - Groupe de travail dans les quartiers

DES OUTILS

Le Centre de Ressources Ville : Structure de documentation, d'animation et de formation en matière de lecture et d'écriture, il est d'abord le moteur de la politique de lecture en direction des écoles (mise en place des BCD, ouverture sur le quartier) avant d'évoluer à mesure qu'avance la politique transversale vers celui de lien entre les bibliothèques, les écoles et les quartiers.

Bilbo : journal trimestriel conçu comme un instrument d'échange entre enseignants et bibliothécaires.

Reste que pour une cité comme Nantes, il faut distinguer deux niveaux d'intervention. Si la ville (l'institution) reste le lieu où doit se traiter la mise en cohérence des projets au regard de la politique suivie, le lieu aussi où se prennent les contacts avec les autres institutions, le quartier est le lieu véritable de la mise en réseau, espace à l'intérieur duquel se joue réellement le partenariat.

Au départ de tout travail en commun chacun se réfugie derrière sa logique et son identité professionnelle logique qui veut que les bibliothécaires s'occupent de culture, les enseignants d'apprentissage, les animateurs d'animations et les travailleurs sociaux de remédiations (lutte contre l'illettrisme par exemple).

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT QUI SE HEURTE EN PERMANENCE À CETTE LOGIQUE SUPPOSE S'IL VEUT LA DÉPASSER

- que soient définies les missions de chacun et de chaque service et à partir de là rechercher les liens, établir les complémentarités tant au niveau des personnes qu'au niveau des lieux. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la création de bibliothèques dans les écoles rend nécessaire la réflexion autour de nouvelles complémentarités BCD/Bibliobus.
- la volonté des personnes impliquées sans laquelle rien ne serait possible.
- qu'on sache prendre du temps pour avoir confiance et donc pouvoir agir et débattre ensemble.

La ville a, sur ce point, un important rôle fédérateur à jouer, rôle qui passe par :

- l'organisation de temps de formation et de réflexion (formation des bénévoles animateurs des BCD, des classes lecture)
- le choix d'un thème d'animation pour toutes les structures de la ville
- la mise en place d'outils d'échange (voir Bilbo cité plus haut)

Il faut revenir ici sur la place des classes lecture dans la construction de ce réseau.

La ville offrait chaque année à 2 classes d'un quartier ZEP de participer aux classes lecture de Bessèges à condition de bien respecter le contrat, c'est à dire de trouver les adultes accompagnateurs et participants (parents d'élèves, travailleurs sociaux, bibliothécaires). Début 95 dit convergence de vues entre la Municipalité et la Mission Lecture au sein de l'Inspection Académique a permis d'envisager de passer à la vitesse supérieure et de signer une convention Ville/Éducation Nationale pour l'organisation de 3 classes lectures par an sur les sites même des écoles intéressées. On est donc passé d'une politique expérimentale à une action au quotidien où la ville reste pilote alors que la plupart des classes lectures organisées en France sont plutôt le fruit d'une politique départementale de l'Éducation Nationale sans trop de dimension partenariale. À Nantes elles accueillent autant de non-enseignants que d'enseignants. Elles ont véritablement comme objectif central de rapprocher des acteurs (parents, enseignants, bibliothécaires) aux points de vue quelquefois éloignés. Et même si les retombées ne viennent pas forcément là où on les attendait, rarement les classes-lecture seront restées sans conséquences sur la vie des écoles et des quartiers surtout dans les quartiers DSU ou des groupes de réflexion lecture sont venus s'intégrer au dispositif existant.

(Lire en annexe la convention liant à ce sujet, la ville de Nantes et l'Inspection Académique de Loire Atlantique).

MISE EN RÉSEAU DES ÉCRITS

C'est sans doute sur ce point que nous avons le moins d'expérience. Pourtant, le développement considérable des ateliers et des pratiques d'écriture, la diversité des modalités et des objectifs poursuivis obligent à mener une réflexion sur la place de l'écrit dans la ville. De nouvelles questions se trouvent ainsi posées : La ville a-t-elle un rôle à jouer en matière d'édition ? Quoi éditer ? D'après quels critères ? Comment prendre en compte un problème souvent posé : dans certains lieux on se plaint de ne pas voir "remonter" la parole des habitants (Cf. les journaux de quartiers) dans d'autres des écrits s'inventent (cours de formation, stage, ateliers). Quelle jonction trouver entre ces lieux ? Comment faire entendre ces textes dans des lieux institutionnels ? Il est intéressant de noter que se créent des lieux de réflexion sur ces questions, à l'initiative de la ville (groupe interne politique de lecture) mais aussi à l'initiative d'acteurs de terrain (groupe production d'écrits sur le quartier Nantes Nord).

Jean-Luc BOURGOIN

DOCUMENT ANNEXE

CONVENTION DE PARTENARIAT Ville de Nantes / Inspection Académique pour l'organisation de classes-lecture-écriture sur site

PRÉAMBULE

Le développement des classes lecture s'appuie sur deux constats :

- Le projet global de lecture au niveau de la Ville vise à diminuer le nombre de non-lecteurs à partir d'une politique volontariste en direction de la petite enfance et de l'école.
- Dans cette politique, les classes lecture jouent un rôle significatif grâce notamment à la mise en place d'actions cohérentes et concertées au niveau des quartiers.

Art.1. LES OBJECTIFS DES CLASSES LECTURE-ÉCRITURE

Un stage classe lecture favorise une réflexion sur les conditions qui permettent de devenir lecteur. Il s'adresse à des équipes multi partenariales et s'organise autour de 3 objectifs :

- faciliter le fonctionnement et l'utilisation d'un équipement tel que la BCD en relation avec d'autres pôles de lecture (Bibliothèque Municipale, librairie...) pour animer avec les enfants des lieux de découvertes et d'observation de la littérature et des écrits.
- Inscrire les enfants et les adultes dans des projets qui leur permettent d'être à la fois producteurs et destinataires d'écrits en utilisant toutes les fonctions de l'écrit, notamment à travers les circuits courts (production d'un journal quotidien) ce qui implique de développer avec les familles et les autres milieux de vie de l'enfant des relations d'aide et d'informations.
- travailler de manière intensive au perfectionnement des stratégies de lecture en utilisant les ressources de l'informatique.

ART. 2. ORGANISATION DES CLASSES LECTURE-ÉCRITURE

a) Une équipe d'animation.

Elle sera nécessairement pluri disciplinaire, et recouvrira un champ de compétences relativement large :

- capacité d'assurer la sortie régulière d'un journal

- maîtrise des techniques de perfectionnement de la lecture, en particulier de l'informatique
- connaissance de la bibliothéconomie, du fonctionnement et du rôle des BCD.
- familiarisation avec la diversité de la production éditoriale, avec les moyens de l'analyser de la mettre en réseau.
- pratique du traitement de texte et de la mise en page.
- expérience des composantes d'un projet (venue d'un auteur, travail autour d'un thème, collaboration avec d'autres partenaires...)

b) Une organisation de l'école.

- Pour la totalité de la formation et s'ajoutant aux salles des enseignants de la classe lecture, deux salles devront pouvoir être libérées :
 - une salle aménagée dans laquelle sera installé le matériel informatique, qui y restera par la suite à demeure
 - une autre qui accueillera un groupe d'enfants.
- Tous les matins, et de 15h30 à 16h30 la BCD devra être libérée.

c) Des adultes et des enfants en formation.

- Les classes lecture-écriture s'adressent à des enfants de cycle 3. Une classe lecture peut accueillir une quarantaine d'enfants (soit 1 ou 2 classes) selon les cas.
- Chaque classe pourra être accompagnée pour la durée du séjour d'un maximum de 12 adultes en formation : 6 enseignants et 6 adultes du quartier (parents d'élève, bibliothécaires, animateurs sociaux)

d) Préparation et suivi

- La classe-lecture suppose des réunions obligatoires de préparation et de bilan pour les participants.
Elle suppose aussi des horaires différents des horaires habituels.

e) Durée

La classe lecture dure au minimum 2 semaines auxquelles il faudra ajouter les temps de préparation et de suivi.

f) Nombre

La Ville de Nantes et l'Inspection Académique se donnent pour objectif d'organiser 3 classes-lecture durant l'année scolaire, à des dates fixées d'un commun accord.

ART. 3. ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville organise les classes lecture-écriture. Elle dégagera pour cela les moyens suivants :

➔ 2 formateurs du Centre de Ressources Ville qui assureront l'organisation, la préparation et le bilan des classes lecture-écriture. Ils pourront également animer des ateliers.

➔ 1 publication assistée par ordinateur.

Elle dégagera, dans la mesure du possible, des moyens pour les activités sportives et culturelles de l'après midi.

Elle budgétisera chaque année une somme permettant d'équiper en matériel informatique les écoles participantes mais non précédemment dotées. Cet équipement pourra être utilisé par toutes les classes de l'école. Enfin, un budget de fonctionnement sera prévu.

ART. 4. ENGAGEMENT DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE

➔ L'Inspection Académique inscrit les Classes lecture-écriture dans son plan de formation annuel, ce qui permet à 6 enseignants maximum de disposer d'un temps pour la préparation, le déroulement et le suivi de la formation.

➔ L'équipe de circonscription participe aux réunions de préparation et de bilan. C'est elle qui, en liaison avec les formateurs de la Ville et la Mission Lecture, assure le suivi du projet.

➔ Des ateliers seront pris en charge par l'équipe de formateurs choisie par l'animateur pédagogique du Stage (I.E.N.)

ART. 5. MISE EN ŒUVRE

➔ Dans le cadre du plan de formation, l'Inspection Académique propose aux écoles de Nantes d'être candidates à une Classe lecture-écriture.

➔ Sur proposition de l'Inspection Académique, la Ville et l'inspection Académique arrêtent le choix des écoles.

➔ La Ville, l'I.E.N. de la circonscription concernée et la Mission Lecture organisent une réunion de mise au point du projet.

EXÉCUTION DE LA CONVENTION

La durée de la convention est fixée à un an. Chaque année, les termes de la convention peuvent être revus. En l'absence de modifications, la convention sera tacitement reconduite.
